

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Trois méthodes principales de recherche ont été utilisées pour collecter et analyser les données, soit la recherche documentaire, la mobilisation des savoirs des acteurs du milieu (Forum, comité de pilotage et entretiens avec des acteurs du milieu), ainsi que la collecte et l'analyse de données statistiques. La combinaison de ces méthodes a permis de recueillir des données primaires et secondaires de même que des données qualitatives et quantitatives.

LIMITES DE LA RECHERCHE EN PRENDRE EN CONSIDÉRATION

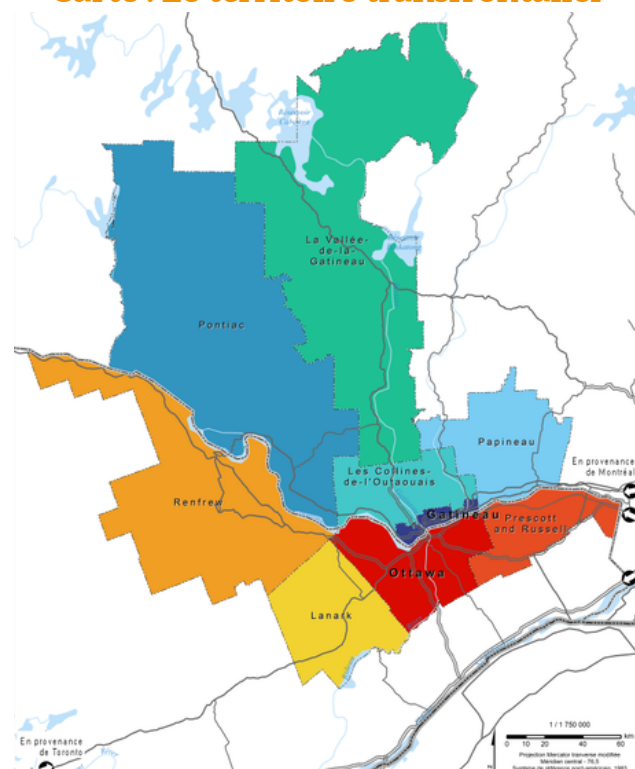
- Considérant l'ampleur du sujet, l'exhaustivité des informations recueillies et analysées ne peut être garantie.
- Ce rapport s'appuie principalement sur des données secondaires. La taille des rubriques peut donc varier en fonction de l'information disponible et non en fonction de l'importance des secteurs.
- Notre connaissance plus limitée de l'Est ontarien et de ses principales organisations de développement a compliqué la recherche documentaire sur la partie ontarienne du territoire transfrontalier.
- Compte tenu des différences entre les compétences provinciales et de la variabilité des données disponibles d'un territoire à l'autre, certaines informations n'ont pas été prises en compte.

DÉTERMINATION DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER À L'ÉTUDE

Dans cette étude, le terme *transfrontalier* désigne un territoire qui déborde de chaque côté de la rivière et implique une ouverture et une accessibilité importante entre les deux territoires adjacents qui, malgré leurs différences, ont développé une relation étroite au fil du temps.

Ce territoire vécu est composé de divers territoires administratifs (région, MRC, comtés, municipalités, RMR) qui chevauchent deux provinces et sont assujettis à des structures de gouvernance différentes. Il est constitué de la région administrative de l'Outaouais, soit les 4 MRC (Collines-de-l'Outaouais, Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) et la Ville de Gatineau, et de quatre comtés de l'Ontario de l'Est (Renfrew, Ottawa, Prescott-Russell et Lanark). La proximité avec la frontière de l'Outaouais et le navettage sont les deux critères utilisés pour délimiter le territoire transfrontalier de l'Est ontarien.

Carte : Le territoire transfrontalier



En 2016, le territoire transfrontalier compte une population de 1 577 272, dont 76 % (1 194 668 hab.) dans l'Est ontarien et 24 % (382 604 hab.) dans l'Outaouais. Le territoire transfrontalier compte 105 municipalités – 68 en Outaouais et 37 dans l'Est ontarien.

ZONE DE CONFLUENCE DES PROVINCES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO ET SIÈGE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'histoire du territoire transfrontalier est en phase avec celle de la rivière des Outaouais qui, à partir du 18^e siècle, agira comme frontière entre le Haut-Canada, territoire majoritairement anglophone, et le Bas-Canada, territoire francophone. En 1857, la Reine Victoria désigne la ville de Bytown (qui deviendra Ottawa) en tant que capitale nationale « en raison de sa localisation à la frontière des deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, à mi-chemin entre Québec et Toronto, les capitales provinciales, et en raison de la présence des deux groupes linguistiques fondateurs » (Comité Outaouais 2050, 1990, p.5). Depuis ce temps, les provinces du Québec et de l'Ontario, ainsi que les régions de l'Outaouais et de l'Ontario de l'Est, évoluent chacune de leur côté. Cette discontinuité est présente dans l'ensemble des thématiques abordées dans ce rapport, car les provinces ont chacune développé leurs propres politiques et le partage des compétences se fait différemment entre les différents échelons territoriaux. Soulignons cependant que les villes de Gatineau et d'Ottawa partagent des similitudes, étant toutes deux perçues comme des espaces périphériques à l'intérieur de leur province respective (Mévellec et al., 2018).

Au Québec et en Ontario, l'organisation politique des municipalités est gérée exclusivement par des lois provinciales. Gatineau relève de la Loi sur les cités et les villes et les autres municipalités de l'Outaouais relèvent du Code municipal et font partie d'une MRC, qui constitue un niveau de gouvernance supralocal, à mi-chemin entre les paliers régional et local. En Ontario, les municipalités relèvent de la Loi de 2001 sur les municipalités. L'Ontario compte 444 municipalités, dont 30 municipalités de palier supérieur, désignées sous le nom de comtés ou municipalités régionales et qui sont en quelque sorte l'équivalent des MRC québécoises. Ottawa est une municipalité à palier unique (on y en a 173 en Ontario), et Renfrew, Prescott et Russell et Lanark sont des comtés.

L'Outaouais fait partie des 17 régions administratives du Québec. Les mesures, programmes et données des différents ministères et autres agences gouvernementales sont organisés en fonction des régions québécoises. L'Ontario n'a pas d'équivalent aux régions administratives québécoises, mais la province est souvent divisée en cinq grandes régions, soit le Centre-Est, le Centre-Ouest, l'Est, le Nord et l'Ouest. Cette division n'a pas de fonction administrative officielle, autre que celle de simple désignation géographique. Ces divisions régionales sont également utilisées dans le recensement de Statistique Canada et désignées sous le nom de région économique. Les 4 comtés qui font partie du territoire transfrontalier sont situés dans la région de l'Est.

Finalement, le fédéral agit également sur le territoire transfrontalier par l'entremise de la Commission de la capitale nationale (CCN), une société d'État fédérale créée par le Parlement canadien en 1959 et qui a la responsabilité « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale » (CCN, s.d.). La région de la capitale nationale (RCN) est composée d'Ottawa, de Gatineau et des municipalités avoisinantes. Néanmoins, le territoire de la CCN n'est ni un district fédéral, ni une ville-État, ce qui signifie qu'il n'y a pas de mécanisme officiel de gouvernance sur ce territoire, l'Outaouais et l'Est ontarien étant régis par leur système provincial. Autrement dit, le « mandat d'aménagement [de la CCN] se superpose aux maillages municipaux détenus par les villes d'Ottawa et de Gatineau » (Mévellec et al., 2018, p.583).

